

ISPD

ISPD Network, S.A.

États financiers intermédiaires au 30 juin 2024

ISPD NETWORK, S.A.

États financiers intermédiaires au 30 juin 2024

ISPD NETWORK, S.A. Équilibre Au 30 juin 2024 (exprimé en euros)				
ACTIF	Note	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
ACTIFS NON COURANTS		20 136 050	19 855 673	18 852 972
Immobilisations incorporelles		1 854 889	1 542 534	676 723
Actifs en construction		1 058 188	975 768	-
Applications informatiques		796 701	566 766	676 723
Immobilisations corporelles	5	136 687	166 665	189 225
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		136 687	166 665	189 225
Immobilisations en cours et avances		0	-	-
Investissements à long terme dans le groupe et les entreprises associées		17 725 862	17 727 862	17 568 412
Instruments de capitaux propres		17 625 862	17 627 862	17 468 412
Prêts à long terme aux sociétés du groupe et aux entreprises associées	8.1 y 18	100 000	100 000	100 000
Investissements financiers à long terme	8.1	2 610	2 610	2 610
Prêts aux entreprises		2 610	2 610	2 610
Actifs d'impôts différés		416 002	416 002	416 002
ACTIF COURANT		9 153 442	7 034 216	2 593 309
Avances des fournisseurs Société du groupe		0	-	200 000
Créances commerciales et autres créances		5 660 351	4 973 396	2 008 895
Clients pour les ventes et les services	8.1	2 622	7 342	1 084
Clients, sociétés du groupe et associés	8.1 y 18	4 866 206	4 337 673	1 433 551
Personnel		10 136	-	4 900
Autres créances sur les administrations publiques		781 387	628 381	569 360
Investissements à court terme dans le groupe et les entreprises associées	8.1 y 18	1 937 028	1 856 454	2 210
Prêts aux entreprises		1 937 028	1 856 454	2 210
Charges à payer à court terme		156 117	44 796	318 709
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1	1 399 946	159 570	63 495
Trésorerie		1 399 946	159 570	63 495
TOTAL DE L'ACTIF		29 289 492	26 889 889	21 446 281

ISPD NETWORK, S.A.				
Équilibre				
au 30 juin 2024				
(exprimé en euros)				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
VALEUR NETTE		5 616 465	6 611 709	4 470 220
Fonds propres		5 616 465	6 611 709	4 470 220
Le capital		819 099	819 099	819 099
Capital évalué		819 099	819 099	819 099
Réservations	11.2	6 457 611	12 701 235	12 701 235
Juridique et statutaire		46 282	46 282	46 282
Autres réservations		6 411 329	12 654 953	12 654 953
(Actions propres et participations)		(665,000)	(665 000)	(665 000)
Résultats négatifs des années précédentes		0	(5 845 579)	(5 845 579)
Résultat de l'exercice		(995 245)	(398 046)	(2 539 535)
PASSIFS NON COURANTS		5 603 240	5 477 698	5 523 519
Dettes à long terme	8.2.2	425 992	300 450	346 271
Dettes envers les établissements de crédit		421 335	291 136	332 301
Autres passifs financiers	8.2	4 657	9 314	13 970
Dettes à long terme envers les sociétés du groupe	8.2 y 18	5 177 248	5 177 248	5 177 248
PASSIF À COURT TERME		18 069 786	14 800 482	11 452 542
Provisions à court terme		6 943		361
Dettes à court terme	8.2	5 964 306	2 701 666	2 913 126
Dettes auprès des établissements de crédit		5 914 742	2 549 153	2 413 857
Dettes de location-financement		-	-	-
Autres passifs financiers		49 564	152 513	499 270
Dettes à court terme envers le groupe et les entreprises associées	8.2 y 18	9 232 162	8 232 424	4 736 394
Dettes commerciales et autres dettes		2 866 375	3 866 392	3 802 679
Fournisseurs	8.2	630 616	522 047	188 239
Fournisseurs, sociétés du groupe et associés	8.2 y 18	1 004 208	1 910 944	2 073 368
Créanciers divers	8.2	663 842	953 315	1 082 970
Personnel (salaires impayés)	8.2	356 185	254 863	265 450
Passifs d'impôts courants		53 404	53 404	28 404
Autres dettes envers les administrations publiques		158 120	171 819	164 248
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		29 289 492	26 889 889	21 446 281

ISPD NETWORK, S.A.				
Compte de profits et pertes				
pour la période se terminant le 30 juin 2024				
(exprimé en euros)				
	Note	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
ACTIVITÉS POURSUIVIES				
Chiffre d'affaires net :		3 840 218	8 221 031	1 661 047
Vente		6 500	260 137	4 600
Prestation de services		3 833 718	7 960 894	1 656 447
Travaux effectués par l'entreprise pour ses actifs		-	400 000	-
Approvisionnement :		(6 426)	(146 885)	(1 134)
Travaux effectués par d'autres entreprises		(6 426)	(146 885)	(1 134)
Autres produits d'exploitation :		1 776	1 586	-
Recettes accessoires et autres recettes courantes		-	-	-
Subventions d'exploitation incluses dans le résultat de l'exercice		1 776	1 586	-
Frais de personnel :		(2 389 032)	(4 631 020)	(2 526 869)
Salaires, traitements et assimilés		(2 022 788)	(3 897 396)	(2 172 982)
Charges sociales		(366 244)	(733 624)	(353 887)
Autres dépenses de fonctionnement		(1 750 724)	(3 740 458)	(1 646 820)
Services externes		(1 553 810)	(3 730 417)	(1 632 516)
Pertes, dépréciations et variations des provisions pour opérations de négoce	8.1.1	(195 339)	-	-
Autres dépenses administratives courantes		(1 575)	(10 041)	(14 304)
Amortissement des immobilisations	5 y 6	(206 341)	(279 436)	(133 257)
Dépréciation et gains/pertes sur la cession d'actifs immobilisés	5	-	(3 508)	(133 257)
Autres résultats		79 642	32 596	32 332
REVENU D'EXPLOITATION		(430 887)	(146 094)	(2 614 701)
Produits financiers :		51 279	42 107	2 558
Titres négociables et autres instruments financiers		51 279	42 107	2 558
Du groupe et des entreprises associées		50 260	41 653	2 210
De la part de tiers		1 020	454	348
Charges financières :		(470 294)	(614 513)	(228 508)
Pour les dettes envers des tiers		(104 062)	(68 224)	(14 303)
Dettes envers le groupe et les entreprises associées		(366 231)	(546 289)	(214 205)
Différences de taux de change		(145 343)	356 109	309 661
Dépréciation et gain ou perte sur la cession d'instruments financiers		-	-	-
RÉSULTAT FINANCIER		(564 358)	(216 297)	83 711
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		(995 245)	(362 391)	(2 530 990)
Imposition des bénéfices		-	(33 545)	(8 545)
Autres taxes		-	(2 110)	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(995 245)	(398 046)	(2 539 535)

ISPD NETWORK, S.A.			
État des variations des capitaux propres correspondant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023			
A) ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS			
	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	(995 242)	(398 044)	(2 539 535)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			
B) LE TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES			
Transferts au compte de profits et pertes			
(C) LE TOTAL DES TRANSFERTS AU COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS	(995 242)	(398 044)	(2 539 535)

(B) ÉTAT DES VARIATIONS TOTALES DES CAPITAUX PROPRES								
	Capital social	Prime d'émission	Réservations	(Actions propres et participations)	Autres instruments de capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs des années précédentes	Total
SOLDE 30 JUIN 2023	819 099	-	12 701 235	(665 000)	-	(2 539 535)	(5 845 579)	4 470 220
Autres variations des capitaux propres.								
Résultat de l'exercice						2 141 489		2 141 489
Distribution des résultats de l'année précédente.								
Autres opérations								
Augmentations de capital et autres distributions								
SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2023	819 099	-	12 701 235	(665 000)	-	(398 046)	(5 845 579)	6 611 709
Autres variations des capitaux propres.								
Résultat de l'exercice						(995 245)		(995 245)
Distribution des résultats de l'année précédente.			(6 243 625)			398 046	5 845 579	-
Autres opérations								-
Augmentations de capital et autres distributions								
SOLDE 30 JUIN 2024	819 099	-	6 457 611	(665 000)	-	(995 245)	-	5 616 465

ISPD NETWORK, S.A.				
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LA PÉRIODE				
Jusqu'au 30 JUIN 2024 (exprimé en euros)				
FLUX DE TRÉSORERIE	Note	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
(A) FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Bénéfice de l'exercice avant impôts		(2 544 445)	(445 982)	1 008 648
Ajustements du résultat		(995 245)	(362 391)	(2 530 990)
a) Amortissement des immobilisations	5 y 6	206 341	279 436	133 257
(b) Pertes de valeur		-	-	-
(c) Variation des provisions		195 339	-	-
d) Produits financiers	14.b	(51 279)	(42 107)	(2 558)
e) Charges financières	14.b	470 294	614 513	228 508
(f) Différences de taux de change		145 343	(356 109)	(309 661)
g) Gains/pertes sur la cession d'actifs immobilisés (+/-)		-	3 508	-
(h) Autres résultats		13 514	(432 596)	(22 407)
(i) Imputation des subventions (-)		-	(1 586)	-
Variation du fonds de roulement		(2 109 737)	425 866	3 729 904
a) Débiteurs et autres comptes à recevoir		(882 293)	(288 143)	2 676 357
b) Autres actifs courants		(111 321)	135 236	538 485
c) Créanciers et autres dettes		(1 111 466)	578 774	515 062
d) Autres actifs et passifs non courants		(4 657)	-	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(419 015)	(574 516)	(217 405)
a) Paiements d'intérêts		51 279	(614 513)	(228 508)
b) Imputation d'intérêts		(470 294)	42 107	2 558
c) Recettes (paiements) d'impôts sur le revenu (-/+)		-	(2 110)	8 545
(B) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Paiements d'investissement		(565 361)	(1 354 695)	(79 985)
a) Sociétés du groupe et entreprises associées		-	-	-
b) Immobilisations incorporelles		(478 488)	(695 372)	-
(c) Immobilisations corporelles	5	(6 299)	(98 428)	(79 985)
(d) Autres passifs financiers		-	-	-
e) Sociétés du groupe et entreprises associées		(80 574)	(560 895)	-
Frais de désinvestissement		-	-	-
e) Sociétés du groupe et entreprises associées		-	-	-
(C) FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Produits et paiements pour les instruments de capitaux propres		4 495 526	1 766 812	(1 058 602)
(a) Acquisition d'instruments de capitaux propres		-	-	-
b) Émission d'instruments de capitaux propres		-	-	-
Produits et paiements pour les instruments de passif financier		4 495 526	1 321 787	(1 058 602)
(a) Question		4 495 526	2 306 133	1 475 637
1. les créances sur les établissements de crédit		3 495 788	1 564 207	1 475 637
2. Dettes envers le groupe et les entreprises associées (+)		999 738	741 926	-
3. Autre		-	-	-
(b) Remboursement et amortissement		-	(948 347)	(2 534 239)
1. les créances sur les établissements de crédit		-	-	-
2. Dettes envers le groupe et les entreprises associées (+)		-	(977 082)	(2 429 334)
3. Autre		-	(7 265)	(104 905)
(D) EFFET DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE				
		(145 343)	445 026	309 661
(E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
		1 240 378	(33 864)	(129 939)
Trésorerie ou équivalents de trésorerie au début de l'année		159 570	193 434	193 434
Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la fin de l'année		1 399 946	159 570	63 495

ISPD NETWORK, S.A.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2024

ISPD Network, S.A**RAPPORT POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024****NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITE ET STATUT JURIDIQUE DE LA SOCIETE****a) Constitution et régime juridique**

ISPD Network, S.A. (ci-après, la Société) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de "Interactive Network, S.L.", devenant une société anonyme et changeant son nom en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la société en Antevenio, S.A. Le 25 novembre 2021, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la société en ISPD Network, S.A.

b) Activité et siège social

Son objet social est d'exercer les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont typiques des agences générales de publicité, en étant en mesure d'effectuer tout type d'actes, de contrats et d'opérations et, en général, d'adopter toutes les mesures qui, directement ou indirectement, conduisent à l'accomplissement de l'objet social susmentionné ou qui sont jugées nécessaires ou opportunes à cet effet. Les activités comprises dans son objet social peuvent être réalisées en tout ou en partie par la société, soit directement, soit indirectement par le biais de sa participation à d'autres sociétés ayant un objet identique ou similaire.

La Société avait son siège social à C/Marqués de Riscal, 11, 4ème étage à Madrid, ayant transféré son siège social à calle Apolonio Morales, 13c, Madrid le 30 septembre 2020. La Société est la société mère d'un groupe de sociétés dont l'activité consiste à réaliser des activités liées à la publicité sur internet. Les comptes annuels d'ISPD Network, S.A. et des filiales pour l'exercice 2023 ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la société mère le 27 juin 2024 et déposés au registre du commerce de Madrid.

La société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis 2007.

La société maintient un volume important de soldes et de transactions avec les sociétés du groupe auquel elle appartient.

L'exercice financier de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

c) Régime juridique

La société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux en vigueur.

NOTE 2 - BASE DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES**a) Image fidèle**

Les états financiers intermédiaires pour la période se terminant le 30 juin 2024 ont été obtenus à partir des registres comptables de la société et ont été préparés conformément à la législation mercantile en vigueur et aux règles établies dans le plan comptable général approuvé par le décret royal 1514/2007, du 16 novembre 2007, en appliquant les modifications introduites par le décret royal 1159/2010, du 17 septembre 2010 et par le décret royal 602/2016, du 2 décembre 2016, et par le décret royal 1/2021, du 12 janvier 2016, en appliquant les modifications introduites par le décret royal 1159/2010 du 17 septembre 2010 et par le décret royal 602/2016 du 2 décembre 2016 et par le décret royal 1/2021 du 12 janvier 2016, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice.

b) Principes comptables appliqués

Les états financiers intermédiaires ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables énoncés dans le code du commerce et le plan comptable général espagnol.

Il n'y a pas de principes comptables ou de bases de mesure obligatoires ayant un effet significatif qui ne soient plus appliqués dans sa préparation.

c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Conformément à la législation comptable en vigueur, les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de l'entreprise.

d) Comparaison des informations

Les présents états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2024 présentent des chiffres comparatifs pour l'exercice 2023, qui faisaient partie des comptes annuels pour l'exercice 2023 approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 27 juin 2024. Par conséquent, les éléments des différentes périodes sont comparables et homogènes, à l'exception des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ne sont pas comparables car ils comprennent une période de 12 mois.

e) Regroupement d'éléments

Afin de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ces états sont regroupés et les analyses nécessaires sont présentées dans les notes correspondantes des états financiers.

f) Responsabilité des informations et des estimations faites

La préparation des états financiers ci-joints nécessite de faire des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et hypothèses correspondantes sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances. Les estimations et hypothèses respectives sont réexaminées en permanence ; les effets

des révisions des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles sont effectuées, si elles n'affectent que cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes futures, si la révision les affecte.

Lors de la préparation des états financiers pour le 30 juin 2024, des estimations ont été faites pour évaluer certains actifs, passifs, produits, charges et engagements présentés dans ces états. Ces estimations concernent essentiellement

- Évaluation d'éventuelles pertes de valeur sur certains actifs (note 4c)
- Évaluation des pertes possibles dans la détermination de la valeur recouvrable des participations dans des sociétés du groupe, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées, pour lesquelles des projections de flux de trésorerie futurs ont été utilisées, avec des rendements, des taux d'actualisation et d'autres variables et hypothèses établies par la direction de la société qui justifient l'évaluation de l'investissement (notes 4e).
- Durée d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles (notes 4a et 4b)
- Montant de certaines provisions (note 4i)

Bien que ces estimations aient été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 30 juin 2024, des informations supplémentaires ou des événements et circonstances externes peuvent rendre nécessaire la modification des hypothèses utilisées pour réaliser ces estimations comptables au cours des périodes futures, ce qui serait fait de manière prospective, en comptabilisant les effets du changement d'estimation dans le compte de résultat futur correspondant.

Outre le processus d'estimations systématiques et leur révision périodique, certains jugements de valeur sont effectués, notamment ceux relatifs à l'évaluation de la dépréciation éventuelle d'actifs, de provisions et de passifs éventuels.

g) Mention sur la déclaration d'informations non financières (IFN)

Le groupe ISPD Network, S.A. et ses filiales, conformément aux dispositions des articles 262.5 de la LSC et 49.6 du Code de commerce, est exempté de la présentation de la Déclaration d'informations non financières, étant donné que les informations relatives à ce groupe sont incluses dans la Déclaration d'informations non financières de Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. et ses filiales, qui fait partie du rapport de gestion.

NOTE 3. RÉPARTITION DU RÉSULTAT

La proposition de répartition des bénéfices de la société pour l'année 2023, formulée par le conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2004, est présentée ci-dessous :

Base de livraison	2023
Profit et perte (perte)	(398 046)
Total	(398 046)
Application	
Aux résultats négatifs des années précédentes	(398 046)
Total	(398 046)

NOTE 4. RÈGLES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les principales normes d'évaluation utilisées par la société dans la préparation de ses états financiers intermédiaires au 30 juin 2024, conformément à celles établies par le plan comptable national espagnol, sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué de l'amortissement cumulé (calculé sur la base de leur durée de vie utile) et des éventuelles pertes de valeur.

Ils sont évalués à leur coût de production ou d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Applications informatiques

Les licences de logiciels achetés à des tiers ou développés en interne sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour l'acquisition ou le développement du logiciel et sa préparation à l'utilisation.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile à un taux de 25 % par an.

Les frais de maintenance des logiciels informatiques encourus au cours de l'exercice sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée constatée.

Les frais d'entretien et de maintenance encourus au cours de l'exercice sont imputés au compte de profits et pertes. Les coûts de renouvellement, d'extension ou d'amélioration des immobilisations corporelles, qui représentent une augmentation de la capacité, de la productivité ou un allongement de la durée de vie utile, sont capitalisés en tant qu'augmentation de la valeur des actifs correspondants, une fois que les valeurs comptables des éléments remplacés ont été décomptabilisées.

Les impôts indirects sur les immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'achat ou le coût de production que lorsqu'ils ne sont pas directement recouvrables auprès des autorités fiscales.

Les immobilisations corporelles, nettes de toute valeur résiduelle, sont amorties selon la méthode linéaire sur les années de la durée de vie utile estimée pendant laquelle l'entreprise s'attend à les utiliser, comme le montre le tableau suivant :

	30/06/2024		31/12/2023		30/06/2023	
	Pourcentage annuel	Années de vie utile estimées	Pourcentage annuel	Années de vie utile estimées	Pourcentage annuel	Années de vie utile estimées
Autres facilités		5		5		5
Mobilier	10	10	10	10	10	10
Matériel informatique	25		25		25	
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10	20-10	5-10

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique ou revenu futur n'est attendu de son utilisation, de sa cession ou de sa vente.

Le gain ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'élément et est comptabilisé dans le compte de résultat de l'année au cours de laquelle la décomptabilisation a eu lieu.

Les investissements réalisés par la société dans des locaux loués, qui ne sont pas séparables de l'actif loué, sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile du contrat de location, y compris la période de renouvellement lorsqu'il existe des preuves que le renouvellement aura lieu, et la durée de vie économique de l'actif.

c) Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une perte de valeur se produit lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle dépasse sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'usage.

À cette fin, au moins à la fin de l'année, la société évalue, au moyen du "test de dépréciation", s'il existe des indications que des immobilisations corporelles ou incorporelles ayant une durée de vie indéfinie ou, le cas échéant, une unité génératrice de trésorerie peuvent être dépréciées, auquel cas la valeur recouvrable est estimée en procédant aux ajustements d'évaluation correspondants.

La dépréciation des immobilisations corporelles est calculée sur une base individuelle. Toutefois, lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur recouvrable de chaque actif individuel, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque immobilisation corporelle est déterminée.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement (ce qui n'est pas autorisé dans le cas spécifique du goodwill), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des périodes précédentes. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée comme un produit dans le compte de résultat.

d) Contrats de location et autres transactions de nature similaire

La société classe un contrat de location en tant que contrat de location-financement lorsque les conditions économiques du contrat de location indiquent que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif loué ont été transférés à la société. Si les conditions du contrat de location ne sont pas remplies pour être qualifiées de contrat de location-financement, le contrat de location est classé en tant que contrat de location simple.

d.1) Leasing financier

Dans les transactions de location-financement dans lesquelles la société agit en tant que preneur, la société comptabilise un actif dans le bilan en fonction de la nature de l'actif loué et un passif pour le même montant, qui est le plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée au début du contrat de location des paiements minimaux convenus au titre de la location, y compris l'option d'achat. Les loyers conditionnels, les frais de service et les taxes payables par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle est encourue, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs enregistrés pour ce type d'opérations sont amortis selon les mêmes critères que ceux appliqués à l'ensemble des immobilisations corporelles (ou incorporelles), en fonction de leur nature.

d.2) Contrats de location simple

Les charges découlant des contrats de location simple sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

e) Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la société classe les instruments financiers en tant qu'actif financier, passif financier ou instrument de capitaux propres sur la base de la substance économique de la transaction, en tenant compte des définitions d'un actif financier, d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres dans le cadre d'information financière applicable décrit dans la note 2.

La comptabilisation d'un instrument financier intervient lorsque l'entreprise devient partie à l'instrument financier, soit en tant qu'acquéreur, soit en tant que détenteur, soit en tant qu'émetteur.

a.1) Actifs financiers

La société classe ses actifs financiers sur la base du modèle économique qui leur est appliqué et des caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument.

Le modèle d'entreprise est déterminé par la direction de l'entreprise et reflète la manière dont chaque groupe d'actifs financiers est géré ensemble pour atteindre un objectif commercial spécifique. Le modèle économique que l'entreprise applique à chaque groupe d'actifs financiers est la manière dont l'entreprise gère ces actifs afin d'obtenir des flux de trésorerie.

Pour classer les actifs, la Société tient également compte des caractéristiques des flux de trésorerie qui en découlent. En particulier, elle distingue les actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû (ci-après, les actifs qui répondent au critère UPPI), et les autres actifs financiers (ci-après, les actifs qui ne répondent pas au critère UPPI).

Plus précisément, les actifs financiers de la société sont classés dans les catégories suivantes :

a.1.1) Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit d'actifs financiers pour lesquels la société applique un modèle économique dont l'objectif est de recevoir les flux de trésorerie découlant de l'exécution du contrat, et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des encaissements de principal et d'intérêts. Les actifs financiers sont des actifs qui répondent au critère UPPI (actifs financiers dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû).

La société considère que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier sont uniquement des recouvrements de principal et d'intérêts sur le montant principal restant dû, lorsqu'il s'agit d'un prêt ordinaire ou commun, que la transaction soit conclue à un taux d'intérêt nul ou inférieur à celui du marché. La société considère que les actifs financiers convertibles en instruments de capitaux propres de l'émetteur, les prêts à taux d'intérêt variable inversé (c'est-à-dire un taux qui a une relation inverse avec les taux d'intérêt du marché) ou ceux pour lesquels l'émetteur peut différer le paiement des intérêts si ce paiement affecte sa solvabilité, sans que les intérêts différés ne produisent d'intérêts supplémentaires, ne répondent pas à ce critère et ne sont donc pas classés dans cette catégorie.

Pour déterminer si elle applique à un groupe d'actifs financiers le modèle économique de la collecte de flux de trésorerie contractuels ou si elle applique un autre modèle économique, la société prend en considération le calendrier, la fréquence et la valeur des ventes qui ont lieu et qui ont eu lieu dans le passé au sein de ce groupe d'actifs financiers. Les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle d'entreprise et ne peuvent donc pas être considérées isolément. Par conséquent, l'existence de ventes ponctuelles au sein d'un groupe d'actifs financiers ne détermine pas le changement de modèle économique pour les autres actifs financiers de ce groupe. Pour apprécier si de telles ventes déterminent un changement de modèle économique, la Société prend en compte les informations existantes sur les ventes passées et les ventes futures attendues pour le même groupe d'actifs financiers. Elle prend également en considération les conditions qui existaient au moment des ventes passées et les conditions actuelles lorsqu'elle évalue le modèle économique qu'elle applique à un groupe d'actifs financiers.

En général, cette catégorie comprend les créances commerciales et non commerciales:

- Créances commerciales : Actifs financiers résultant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des transactions commerciales de l'entreprise pour un paiement différé.
- Créances non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ou des dérivés, n'ont pas d'origine commerciale et dont les encaissements sont d'un montant déterminé ou déterminable, découlant d'opérations de prêt ou de crédit accordées par la société.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie donnée plus les coûts de transaction directement attribuables.

Nonobstant ce qui précède, les créances commerciales dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas assorties d'un taux d'intérêt contractuel sont initialement évaluées à leur valeur nominale, à condition que l'effet de la non-actualisation des flux de trésorerie ne soit pas significatif, auquel cas elles continueront d'être évaluées à ce montant, à moins qu'elles ne soient dépréciées.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le compte de résultat.

À la fin de l'année, la société procède aux ajustements de dépréciation appropriés lorsqu'il existe une preuve objective qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires évaluées collectivement, s'est déprécié à la suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale qui entraînent une réduction ou un retard dans le recouvrement des flux de trésorerie futurs estimés, qui peuvent être causés par l'insolvabilité du débiteur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées sur la base de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actuelle à la fin de l'année des flux de trésorerie futurs estimés qui seront générés (y compris ceux qui découlent de l'exécution des sûretés et/ou des garanties personnelles), actualisés au taux d'intérêt effectif calculé au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs financiers à taux variable, la société utilise le taux d'intérêt effectif qui, conformément aux conditions contractuelles de l'instrument, est applicable à la fin de l'année. Ces ajustements sont comptabilisés dans le compte de résultat.

a.1.2) Actifs financiers au coût

Les actifs financiers suivants sont inclus dans cette catégorie :

- Investissements dans les capitaux propres des sociétés du groupe, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées.
- Autres investissements dans des instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée par référence à un marché actif ou ne peut être estimée de manière fiable, et instruments dérivés ayant de tels investissements comme sous-jacents.

- Les actifs financiers hybrides dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, à moins qu'ils ne remplissent les critères pour être classés comme actifs financiers au coût amorti.
- Apports aux coentreprises et comptes similaires.
- Prêts participatifs dont les intérêts sont conditionnels, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu pour être subordonné à la réalisation d'une étape par l'emprunteur (par exemple, la réalisation d'un bénéfice), soit parce qu'ils sont calculés en fonction des performances de l'entreprise de l'emprunteur.
- Tout actif financier qui pourrait être initialement classé comme un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir une estimation fiable de sa juste valeur.

Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie versée, majorée des coûts de transaction directement imputables. Les honoraires versés aux conseillers juridiques ou autres professionnels impliqués dans l'acquisition de l'actif sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat. Les dépenses générées en interne lors de l'acquisition de l'actif ne sont pas non plus comptabilisées comme une augmentation de la valeur de l'actif et sont enregistrées dans le compte de résultat. Dans le cas d'investissements réalisés avant d'être considérés comme des participations dans une société du groupe, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée, la valeur comptable immédiatement avant que l'actif ne soit considéré comme tel est considérée comme le coût de l'investissement.

Les instruments de capitaux propres classés dans cette catégorie sont évalués au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les apports effectués dans le cadre d'une coentreprise et de contrats similaires sont évalués à leur coût, augmenté ou diminué respectivement du bénéfice ou de la perte revenant à l'entreprise en tant que coentrepreneur non gestionnaire, déduction faite des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Le même critère est appliqué aux prêts participatifs dont les intérêts sont conditionnels, soit parce qu'un taux d'intérêt fixe ou variable est convenu en fonction de la réalisation d'une étape dans l'entreprise emprunteuse, soit parce qu'ils sont calculés uniquement en fonction de la performance de l'activité de l'entreprise emprunteuse. Si, en plus des intérêts conditionnels, il y a des intérêts fixes irrévocables, ces derniers sont comptabilisés comme des produits financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction sont portés au compte de profits et pertes sur une base linéaire pendant la durée du prêt participatif.

Au moins à la fin de l'année, la société procède aux ajustements d'évaluation nécessaires lorsqu'il existe des preuves objectives que la valeur comptable d'un investissement n'est pas recouvrable.

Le montant de l'ajustement de valeur est calculé comme la différence entre sa valeur comptable et sa valeur recouvrable, cette dernière étant la plus élevée de sa juste

valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs découlant de l'investissement, qui, dans le cas des instruments de capitaux propres, est calculée soit en estimant ceux que l'on s'attend à recevoir à la suite de la distribution de dividendes par l'entreprise détenue et de la cession ou de la décomptabilisation de l'investissement dans l'entreprise détenue, soit en estimant sa part dans les flux de trésorerie futurs découlant de l'investissement, soit en estimant ceux que l'on s'attend à recevoir à la suite de la distribution de dividendes par l'entreprise détenue et de la cession ou de la décomptabilisation de la participation dans l'entreprise détenue, soit en estimant sa quote-part des flux de trésorerie que l'entreprise détenue est censée générer par ses activités ordinaires et par la cession ou la décomptabilisation de la participation.

La comptabilisation des pertes de valeur et, le cas échéant, leur reprise, doit être comptabilisée comme une charge ou un produit, respectivement, dans le compte de résultat. La reprise d'une perte de valeur doit être limitée à la valeur comptable de l'investissement qui aurait été comptabilisée à la date de la reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Toutefois, dans les cas où une participation a été prise dans l'entreprise avant sa classification en tant que société du groupe, entité contrôlée conjointement ou entreprise associée, et avant cette classification, et où des ajustements d'évaluation ont été effectués et comptabilisés directement dans les capitaux propres à la suite de cette participation, ces ajustements sont conservés après la classification jusqu'à la cession ou la décomptabilisation de la participation, date à laquelle ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, ou jusqu'à ce que les circonstances suivantes se produisent :

- Dans le cas d'ajustements d'évaluation antérieurs dus à des réévaluations d'actifs, les pertes de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres à hauteur du montant des réévaluations précédemment comptabilisées et tout excédent est comptabilisé dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées directement en capitaux propres ne sont pas reprises.
- Dans le cas de dépréciations antérieures, lorsque la valeur recouvrable dépasse ultérieurement la valeur comptable des investissements, cette dernière est augmentée, dans la limite de la dépréciation susmentionnée, par rapport au poste de capitaux propres qui a enregistré les dépréciations antérieures et, à partir de ce moment, le nouveau montant obtenu est considéré comme le coût de l'investissement. Toutefois, lorsqu'il existe une preuve objective de la dépréciation de la valeur de l'investissement, les pertes cumulées sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du compte de résultat.

Les critères d'évaluation des participations dans les sociétés du groupe, les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement sont détaillés dans la section suivante.

(a) Participations dans des entreprises du groupe, des entreprises associées et des entreprises multigroupes

Les sociétés du groupe sont celles qui sont liées à la société par une relation de

contrôle et les entreprises associées sont celles sur lesquelles la société exerce une influence notable. En outre, les entités contrôlées conjointement comprennent les sociétés sur lesquelles, en vertu d'un accord, un contrôle conjoint est exercé avec un ou plusieurs partenaires. Ces investissements sont initialement évalués au coût, qui correspond à la juste valeur de la contrepartie payée plus les coûts de transaction directement attribuables. Dans les cas où la société a acquis des intérêts dans des sociétés du groupe par le biais d'une fusion, d'une scission ou d'un apport non monétaire, si ceux-ci lui confèrent le contrôle d'une activité, elle évalue l'intérêt conformément aux critères établis par les règles spécifiques relatives aux transactions avec des parties liées, établies par l'article 2 de la NRV 21^a sur les "Opérations entre sociétés du groupe", en vertu desquelles elles doivent être évaluées aux valeurs qu'elles ont apportées aux comptes annuels consolidés, établis selon les critères établis par le Code du commerce, du groupe ou du sous-groupe important dans lequel la société acquise, dont la société mère est espagnole, est incluse. S'il n'existe pas de comptes annuels consolidés, élaborés conformément aux principes établis par le code du commerce, dans lesquels la société mère est espagnole, ils seront intégrés à la valeur apportée par ces participations aux comptes annuels individuels de la société apporteuse.

Ils sont ensuite évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. Ces corrections sont calculées comme la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'investissement. À moins qu'il n'y ait de meilleures preuves de la valeur recouvrable, les capitaux propres de l'entreprise détenue sont pris en compte, ajustés pour tenir compte des plus-values latentes existant à la date d'évaluation.

Dans le cas où l'entreprise détenue a une participation dans une autre entreprise détenue, les capitaux propres figurant dans les comptes annuels consolidés sont pris en compte.

Les variations de valeur dues à des pertes de valeur et, le cas échéant, leur reprise, sont enregistrées respectivement comme une charge ou un produit dans le compte de profits et pertes.

a.1.3) Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés, conformément au cadre conceptuel du plan comptable national espagnol, approuvé par le décret royal 1514/2007 du 16 novembre, en fonction de la réalité économique des transactions et pas seulement de la forme juridique des contrats qui les régissent. Concrètement, un actif financier est décomptabilisé, en tout ou en partie, lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsqu'il est transféré, à condition que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété soient transférés. L'entreprise considère que les risques et les avantages liés à la propriété de l'actif financier ont été substantiellement transférés lorsque son exposition aux variations des flux de trésorerie n'est plus significative par rapport à la variation totale de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs associés à l'actif financier.

Si l'entreprise n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages

liés à l'actif financier, l'actif est décomptabilisé lorsque le contrôle n'est pas conservé. Si l'entreprise conserve le contrôle de l'actif, elle continue à le comptabiliser pour le montant auquel elle est exposée aux variations de la valeur de l'actif transféré, c'est-à-dire son implication continue, en comptabilisant le passif associé.

La différence entre la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction imputables, compte tenu de tout nouvel actif obtenu moins tout passif assumé, et la valeur comptable de l'actif financier transféré, plus tout montant cumulé comptabilisé directement en capitaux propres, détermine le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif financier et fait partie du résultat de la période au cours de laquelle il survient.

La Société ne décomptabilise pas les actifs financiers dans les transferts où elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, tels que l'escompte de factures, l'affacturage avec recours, la vente d'actifs financiers dans le cadre d'accords de mise en pension à un prix fixe ou au prix de vente majoré des intérêts et les titrisations d'actifs financiers dans lesquelles les Sociétés conservent un financement subordonné ou d'autres types de garanties qui absorbent la quasi-totalité des pertes attendues. Dans ces cas, les entreprises comptabilisent un passif financier pour un montant égal à la contrepartie reçue.

a.2) Passifs financiers

Les passifs financiers de l'entreprise comprennent les dettes financières, les dettes commerciales et les autres dettes.

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si l'entreprise a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des dérivés et des passifs financiers désignés à la JVTPL, qui sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, les gains ou les pertes étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisées dans le compte de résultat sont incluses dans les charges ou produits financiers.

Aucun passif n'est évalué ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

f) **Transactions, soldes et flux en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date des transactions.

À la fin de chaque période de référence, les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont évalués au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée, c'est-

à-dire à la fin de la période de référence. Lorsque les gains ou les pertes résultant des variations de l'évaluation d'un élément non monétaire sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, tout écart de change est également comptabilisé directement dans les capitaux propres. Inversement, lorsque les gains ou les pertes résultant des variations de l'évaluation d'un élément non monétaire sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice, les différences de change sont comptabilisées dans le résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères ont été convertis en euros au taux de clôture de l'exercice, tandis que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique ont été convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion en euros des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

g) Imposition des bénéfices

De 2013 à 2016, les sociétés du groupe domiciliées en Espagne ont été imposées sous le régime spécial de consolidation fiscale, au sein du groupe dirigé par la société.

Le 30 décembre 2016, une réunion du conseil d'administration a eu lieu au cours de laquelle il a été signalé que la société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. ("ISP") détient 83,09 % du capital social d'ISPD Network (voir note 11), et que conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la loi 27/2014, du 27 novembre, sur l'impôt sur les sociétés, et parce qu'ISPD Network S. A. a perdu son statut d'entité du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acquis une participation dans celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est résolu d'incorporer la société au groupe fiscal avec effet au 1er janvier 2016. A. ayant perdu sa qualité d'entité du groupe fiscal 0212/2013, du fait de la prise de participation par ISP de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé d'incorporer la société en tant que filiale du groupe fiscal 265/10, dont l'entité est ISP, à compter de la période d'imposition commençant le 1er janvier 2017.

La charge ou le produit d'impôt sur le revenu est calculé comme la somme de la charge ou du produit d'impôt courant et de la charge ou du produit d'impôt différé.

L'impôt courant est le montant résultant de l'application du taux d'imposition à la base d'imposition de l'année. Les déductions et autres avantages fiscaux sur la dette fiscale, à l'exclusion des retenues et des acomptes, ainsi que les pertes fiscales reportées des années précédentes et effectivement appliquées au cours de l'année, se traduiront par un montant inférieur d'impôt courant.

La charge ou le produit d'impôt différé est lié à la comptabilisation et à la décomptabilisation des actifs d'impôt différé pour les différences temporelles déductibles, pour le droit de compenser les pertes fiscales au cours des années suivantes et pour les crédits d'impôt et autres avantages fiscaux non utilisés, et des passifs d'impôt différé pour les différences temporelles imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de la reprise.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable et qui

n'est pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Nonobstant ce qui précède, les actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable et qui n'est pas un regroupement d'entreprises.

Les charges ou produits d'impôts courants et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat. Toutefois, les actifs et passifs d'impôt exigible et différé qui se rapportent à une transaction ou à un événement comptabilisé directement dans un poste de capitaux propres sont comptabilisés avec une charge ou un crédit dans ce poste.

À la fin de chaque période de déclaration, les actifs d'impôt différé comptabilisés sont examinés pour s'assurer qu'ils sont toujours valables et les ajustements appropriés sont effectués. Les actifs d'impôt différé comptabilisés et les actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment sont également évalués et ceux qui sont comptabilisés sont décomptabilisés s'il n'est plus probable qu'ils seront recouvrés, ou tout actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment est comptabilisé dans la mesure où il devient probable qu'il sera recouvré au moyen de bénéfices imposables futurs.

h) Recettes et dépenses

Conformément au décret royal 1/2021 du 12 janvier modifiant le plan comptable national espagnol, l'entreprise comptabilise les produits dans le cours normal de ses activités lorsque le contrôle des biens ou des services promis aux clients est transféré. À ce moment-là, l'entreprise évalue les produits au montant qui reflète la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Les produits sont comptabilisés lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Selon les nouveaux critères, un modèle de comptabilisation des produits en cinq étapes doit être appliqué pour déterminer quand les produits doivent être comptabilisés et quel montant doit être comptabilisé :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations de performance dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Répartir le prix de la transaction entre les obligations contractuelles
- Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure de l'exécution des obligations contractuelles

Ce modèle précise que les produits doivent être comptabilisés lorsqu'une entité transfère le contrôle des biens ou des services à un client (ou à mesure qu'elle le fait), et pour le montant que l'entité s'attend à être en droit de recevoir. Selon que certains critères sont remplis ou non, les produits sont comptabilisés soit sur une certaine période pour refléter la réalisation par l'entité de l'obligation contractuelle, soit à un moment donné lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le prix de transaction total d'un contrat est réparti entre les différentes obligations de performance sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut tout montant facturé pour le compte de tiers.

Les produits sont comptabilisés à un moment donné ou au fil du temps lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entreprise remplit ses obligations de performance en transférant les biens ou services promis à ses clients.

L'entreprise comptabilise les passifs contractuels reçus au titre des obligations de performance non satisfaites et présente ces montants en tant qu'autres passifs dans l'état de la situation financière. De même, si la société remplit une obligation de performance avant d'avoir reçu la contrepartie, elle comptabilise soit un actif sur contrat, soit une créance dans son état de la situation financière, selon qu'il faut plus que le passage du temps pour que la contrepartie soit due.

Un actif est comptabilisé pour les coûts marginaux encourus pour obtenir des contrats avec des clients et dont on s'attend à ce qu'ils soient recouverts et amortis systématiquement dans le compte de résultat consolidé dans la même mesure que les recettes correspondantes sont comptabilisées. L'application de la nouvelle norme n'a pas d'impact significatif.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsque le service est utilisé ou encouru.

i) Provisions et éventualités

Les obligations existant à la fin de l'exercice et résultant d'événements passés qui pourraient donner lieu à une perte pour l'entreprise, dont le montant ou l'échéance est incertain, sont comptabilisées au bilan en tant que provisions et sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour régler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique de l'entreprise en matière de provisions et d'éventualités est la suivante :

i.1) Provisions

Les soldes créditeurs qui couvrent des obligations actuelles résultant d'événements passés, dont il est probable que le règlement se traduira par une sortie de ressources, mais dont le montant et/ou l'échéance sont incertains.

i.2) Passifs éventuels

Obligations éventuelles résultant d'événements passés, dont la réalisation future est subordonnée à la survenance ou à la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs échappant au contrôle de l'entreprise.

Les ajustements résultant du retraitement de la provision sont comptabilisés comme une charge financière au fur et à mesure qu'ils se produisent. Dans le cas de provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, et pour autant que l'effet financier ne soit pas significatif, aucune actualisation n'est appliquée.

L'indemnisation à recevoir d'un tiers lors du règlement de l'obligation n'est pas déduite du montant de la dette, mais est comptabilisée comme un actif s'il ne fait aucun doute que le remboursement sera reçu.

j) Actifs environnementaux

L'entreprise, de par son activité, ne possède pas d'actifs et n'a pas encouru de dépenses visant à minimiser l'impact sur l'environnement, à le protéger et à l'améliorer. De même, il n'existe pas de provisions pour risques et charges ou pour éventualités liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

k) Regroupements d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur, pour autant que celle-ci puisse être évaluée avec une fiabilité suffisante, à l'exception des cas suivants :

Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

- Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer, sur la base des taux d'imposition qui s'appliqueront dans les années au cours desquelles on s'attend à réaliser les actifs ou à payer les passifs, sur la base des réglementations en vigueur ou de celles approuvées mais non encore publiées, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.
- Actifs et passifs liés aux régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à la valeur actuelle des rémunérations engagées, diminuée de la juste valeur des actifs affectés aux engagements contre lesquels les obligations seront réglées.
- Les immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut se faire par référence à un marché actif et qui entraîneraient la comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat : elles ont été déduites de la différence négative calculée.
- Actifs reçus en compensation d'éventualités et d'incertitudes : ils sont comptabilisés et évalués sur une base cohérente avec l'élément générant l'éventualité ou l'incertitude.
- les droits réacquis comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à l'achèvement.
- Obligations classées comme éventualités : elles sont comptabilisées comme un passif à la juste valeur de la prise en charge de ces obligations, à condition que le passif soit une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur puisse être évaluée avec une fiabilité suffisante, même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'excédent, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins les passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins les passifs assumés dépassait le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent était comptabilisé dans le compte de résultat en tant que produit. Avant de comptabiliser les produits, une réévaluation est effectuée pour déterminer si les actifs identifiables acquis et les passifs repris ainsi que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Par la suite, les passifs et les instruments de capitaux propres émis en tant que coût du regroupement ainsi que les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont comptabilisés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation pertinentes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément d'actif ou de passif.

l) Transactions avec les parties liées

En général, les éléments d'une transaction entre parties liées sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le cas échéant, si le prix convenu dans une transaction diffère de sa juste valeur, la différence est enregistrée sur la base de la réalité économique de la transaction. L'évaluation ultérieure est effectuée conformément aux normes pertinentes.

m) Paiements fondés sur des instruments de capitaux propres

Les biens ou services reçus dans le cadre de ces transactions sont comptabilisés comme un actif ou une charge en fonction de leur nature au moment où ils sont obtenus, avec une augmentation correspondante des capitaux propres si la transaction est réglée en instruments de capitaux propres, ou un passif correspondant si la transaction est réglée avec un montant basé sur la valeur des instruments de capitaux propres.

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les employés, tant les services rendus que l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres transférés, en se référant à la date de la convention d'octroi.

n) Tableau des flux de trésorerie

Dans les tableaux de flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens suivant :

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend à la fois les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de l'entreprise, qui sont convertibles en espèces, dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Flux de trésorerie : entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, définis comme des investissements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois et dont le risque de changement de valeur est faible.

Activités opérationnelles : il s'agit des activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires de l'entreprise, ainsi que d'autres activités qui ne peuvent être classées comme activités d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement : acquisition et cession d'actifs à long terme et d'autres investissements non inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Activités de financement : activités qui entraînent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs financiers.

NOTE 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les détails et les mouvements des immobilisations corporelles sont les suivants :

	30/06/2023	Inscriptions	Retraits	31/12/2023	Inscriptions	Retraits	30/06/2024
Coût :							
Installations techniques, machines, outils, mobilier et autres immobilisations corporelles	603 803	17 169		620 972	6 299	-	627 270
	603 803	98 428	(1 273)	620 972	6 299	-	627 270
Amortissements cumulés :							
Installations techniques, machines, outils, mobilier et autres immobilisations corporelles	(414 577)	(39 730)		(454 307)	(36 276)	-	(490 583)
	(414 577)	(80 476)	248	(454 307)	(36 276)	-	(490 583)
Immobilisations corporelles, nettes	189 226	17 952	(1 025)	166 664	(29 977)	-	136 687

En 2023, un ordinateur portable a été mis hors service.

Éléments en cours d'utilisation entièrement amortis

La répartition par rubrique des actifs entièrement amortis et des actifs en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

	30/06/2024	31/12/2023
Installations techniques, machines, outils, mobilier et autres immobilisations corporelles	385 744	345 156

Autres informations

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la société n'a pas d'immobilisations corporelles acquises auprès de sociétés du groupe ni d'immobilisations corporelles situées en dehors du territoire espagnol.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun engagement d'achat ferme pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les actifs de la Société sont assurés au moyen d'une police d'assurance. Les administrateurs de l'entreprise estiment que cette police couvre suffisamment les risques liés aux immobilisations corporelles.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les détails et les mouvements des immobilisations incorporelles sont les suivants :

	30/06/2023	Inscriptions	Retraits	Déménagement	31/12/2023	Inscriptions	Retraits	30/06/2024
Coût :								
Applications informatiques	217 062	-	(18 742)	698 500	896 820	-	-	896 820
Immobilisations incorporelles en cours de construction	698 500	975 768	-	(698 500)	975 768	482 420	(400 000)	1 058 188
	915 562	975 768	(18 742)	-	1 872 588	482 420	(400 000)	1 955 008
Amortissements cumulés :								
Applications informatiques	(136 766)	(199 208)	15 235	-	(320 739)	(170 065)	-	(136 766)
	(136 766)	(199 208)	15 235	-	(320 739)	(170 065)	-	(490 804)
Provision pour dépréciation :								
Applications informatiques	(9 315)	-	-	-	(9 315)	-	-	(9 315)
Immobilisations incorporelles	778 796	776 560	(3 507)	-	1 542 534	312 355	(400 000)	1 454 889

Éléments en cours d'utilisation entièrement amortis

La répartition par rubrique des actifs entièrement amortis et des actifs en service est présentée ci-dessous, avec indication de leur valeur d'acquisition :

Les détails des actifs financiers à court terme au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont les suivants:

	Actifs financiers au coût amorti			Total		
	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Trésorerie et autres liquidités (Note 8.1.a)	63 495	159 570	1 399 946	63 495	159 570	1 399 946
Prêts et créances (Note 8.1.1)	1 641 746	6 201 469	5 447 033	1 641 746	6 201 469	5 447 033
Total	1 705 241	6 361 039	6 846 979	1 705 241	6 361 039	6 846 979

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les détails de ces actifs sont les suivants :

	Équilibre		
	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Comptes courants et liquidités	63 495	159 570	1 399 946
Total	63 495	159 570	1 399 946

8.1.1) Prêts et créances

La composition de cette rubrique est la suivante :

	Solde au 30/06/2023		Solde au 31/12/2023		Solde au 30/06/2024	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Créances commerciales						
Créances commerciales sur les sociétés du groupe (note 19)		1 433 551		4 337 673		4 866 206
Clients tiers		1 084		7 342		2 622
Avances au personnel		200 000		-		-
Total des créances commerciales	-	1 634 635	-	4 345 015	-	4 459 126
Créances non commerciales						
Prêts et intérêts des sociétés du groupe (note 19)	100 000	2 210	100 000	1 856 454	100 000	1 937 028
Obligations et dépôts	2 610		2 610		2 610	
Personnel		4 900				10 136

Total des créances sur les opérations non commerciales	102 610	7 110	102 610	1 856 454	102 610	1 947 164
Total	102 610	1 641 745	102 610	6 201 469	102 610	6 406 290

Les créances commerciales et autres comprennent des dépréciations dues à des risques d'insolvabilité, comme indiqué ci-dessous :

Détériorations	Solde au 30/06/2023	Provision pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 31/12/2023	Provision pour dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 30/06/2024
Créances résultant d'opérations commerciales	(28 262)	-	-	(28 262)	-	-	(28 262)
Total	(28 262)	-	-	(28 262)	-	-	(28 262)

8.1.2) Autres informations sur les actifs financiers

a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassé au cours de l'année.

b) Classification par échéance

Les actifs financiers à long terme à la fin de chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

Les créances à court terme sur les sociétés du groupe sont incluses sur la base d'un renouvellement annuel en l'absence de toute réclamation contraire de la part de la société.

c) Actifs donnés en garantie

Il n'y a pas d'actifs ou de passifs cédés en garantie.

8.2) Passifs financiers

Les dettes financières à long terme au 30 juin 2024 correspondent principalement aux échéances de l'emprunt auprès des établissements de crédit.

En outre, un passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé dans la note 20 est spécifié, qui serait classé dans les dettes et créances.

Les détails des dettes financières à court terme sont les suivants :

	Dettes envers les établissements de crédit			Autres			Total		
	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Débits et dettes (Note 8.2.1)	2 413 857	2 549 153	5 914 742	8 845 691	12 026 106	11 936 577	11 259 548	14 575 259	17 851 320
Total	2 413 857	2 549 153	5 914 742	8 845 691	12 026 106	11 936 577	11 259 548	14 575 259	17 851 320

8.2.1) Créances et dettes

Les détails sont donnés ci-dessous :

	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Pour les opérations commerciales :			
Fournisseurs	188 239	522 047	630 616
Fournisseurs du groupe et des entreprises associées (Note 18)	2 073 368	1 910 944	1 004 208
Créanciers divers	1 082 970	953 315	663 842
Total des balances commerciales	3 344 577	3 386 306	2 298 666
Pour les opérations non commerciales :			
Dettes envers les établissements de crédit	2 413 857	2 549 153	5 914 742
Autres passifs financiers	499 270	152 513	49 564
Emprunts et autres dettes	2 913 127	2 701 666	5 964 306
Personnel (salaires impayés)	265 450	254 863	356 185
Dettes à court terme envers le groupe et les entreprises associées (Note 18)	4 736 394	8 232 424	9 232 162
Total des dettes envers le groupe	5 001 844	8 487 287	9 588 347
Total des débits et des dettes	11 259 548	14 575 259	17 851 320

8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers

a) Classification par échéance

Les détails de l'échéance par année des divers passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 30 juin 2024, sont les suivants :

	2025	2026	2027	2028	À partir de 2029	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers les établissements de crédit	150 980	154 471	86 387	29 497	-	421 335
Autres passifs financiers	-	-	-	-	4 657	4 657
Total	150 980	154 471	86 387	29 497	4 657	425 992

Les dettes à long terme avec les entreprises du groupe s'élèvent à 5.177.248 euros.

Les détails de l'échéance par année des différents passifs financiers à long terme, à échéance fixe ou déterminable, au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	2024	2025	2026	2027	À partir de 2028	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers les établissements de crédit	81 972	83 418	84 889	86 387	36 443	373 110
Dettes de leasing	5 546	-	-	-	-	5 546
Autres passifs financiers	18 628	-	-	-	-	18 628
Total	106 146	83 418	84 889	86 387	36 443	397 283

NOTE 9. SOCIÉTÉS DU GROUPE, ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les intérêts détenus au 30 juin 2024 dans les sociétés du Groupe, du Multigroupe et des sociétés associées se détaillent comme suit :

30/06/2024	Partie directe.	Droits de %.	Vote direct	Valeur des investissements	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur comptable nette de l'investissement.
Sociétés du groupe						
Antevenio Media	100	100		150 000		150 000
Rebold Italia S.R.L.	100	100		5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L.	100	100		1 577 382	-	1 577 382
Directeur du marketing Servicios de Marketing, S.L.	100	100		1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100	100		1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100	100		764 540	-	764 540
Antevenio Publicite S.A.S.U.	100	100		3 893 962	(3 191 312)	702 650
Happyfication	100	100		1 559 748		1 559 748
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL(1)	100	100		1 811 125	-	1 811 125
Rebold Communication, S.L.U.	100	100		4 572 441	-	4 572 441
Rebold Panama	100	100		16 740		16 740
				20 817 174	(3 191 312)	17 625 862

(1) Voir la note 20 sur les regroupements d'entreprises

Le 30 avril 2024, Antevenio France, S.R.L. a été entièrement dissoute.

Au cours de la période 2023, la société React2Media L.L.C. a été liquidée et dissoute dans son intégralité.

Au 31 décembre 2022, la société a ajusté sa participation ISPD dans Happyfication de 1 717 822 EUR en 2021 à 1 559 748 EUR en 2022. Cet ajustement est dû à la modification du paiement conditionnel de la société sur la base des résultats réels de Happyfication au 31.12.2022.

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 septembre 2020 a approuvé l'augmentation de capital souscrite intégralement par son actionnaire majoritaire ISP Digital, S.L.U., par l'apport des actions de la société Rebold Communication S.L.U. Cette société est à son tour à la tête d'un groupe de sociétés qui, à partir de cette date, sera donc consolidé au sein du groupe ISPD Network consolidé.

Actions détenues au Les actions détenues au 31 décembre 2023 dans les sociétés du groupe, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées sont détaillées ci-dessous :

31/12/2023	Partie directe.	Droits de % Vote direct	Valeur des investissements	Montant de la provision pour dépréciation	Valeur comptable nette de l'investissement
Sociétés du groupe					
Antevenio Media	100	100	150 000	-	150 000
Rebold Italia S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Directeur du marketing Servicios de Marketing, S.L.	100	100	1 441 841	-	1 441 841
Antevenio Mexico SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Rebold Marketing, S.L.U.	100	100	764 540	-	764 540
Antevenio Publicite S.A.S.U.	100	100	3 893 962	(3 191 312)	702 650
Happyfication	100	100	1 559 748		1 559 748
B2 Market Place Ecommerce Consulting Group SL(1)	100	100	1 811 125	-	1 811 125
Rebold Communication, S.L.U.	100	100	4 572 441	-	4 572 441
Rebold Panama	100	100	16 740		16 740
Antevenio France, S.R.L.	100	100	2 000		2 000
			20 819 174	(3 191 312)	17 627 862

Aucune des entreprises bénéficiaires n'est cotée en bourse.

Les administrateurs considèrent que la valeur comptable nette des investissements dans les filiales au 30 juin 2024 est recouvrable, compte tenu de leur part estimée des flux de trésorerie qui devraient être générés par les entreprises détenues dans le cadre de leurs activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction a fondé ses projections de flux de trésorerie pour étayer la valeur recouvrable des investissements sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie ont été projetés pour une période de 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la direction de l'entreprise.

- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été calculé entreprise par entreprise et par marché géographique.
- Le taux d'actualisation appliqué a été calculé entre 9 % et 11,5 %.
- Un taux de perpétuité d'environ 2,5 %.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience passée et des meilleures estimations disponibles, en cohérence avec les informations externes.

L'objet social et le domicile des entreprises bénéficiaires sont indiqués ci-dessous :

Mamvo Performance, S.L. (Unipersonal) Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contacts utiles. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Directeur du marketing Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonal). Son objet social est de fournir des services de conseil aux entreprises liées à la communication commerciale. Son siège social est situé à C/ Apolonio Morales, 13c, Madrid.

Rebold Italia S.R.L. (société unipersonnelle) a pour objet la publicité et le marketing en ligne. Son siège social est situé à Via dei piati 11- 20123. Milano (Italie).

Rebold Marketing, S.L., anciennement Antevenio ESP, S.L. (Unipersonal). Son objet social est de fournir des services par le biais de réseaux de données pour les téléphones portables et autres appareils électroniques à contenu multimédia. Son siège social est situé à Madrid, C/ Apolonio Morales, 13c. Le 25 novembre 2021, le nom de la société a été changé en Rebold Marketing, S.L.

Antevenio France, S.R.L. (Entreprise individuelle) Son objet social est de fournir des services de publicité et de promotion sur Internet, de recherche, de distribution et de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet. Son siège social est situé au 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Antevenio México, S.A. de CV. Son objet social est de fournir d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son siège social est situé à Goldsmith 352, Miguel Hidalgo Polanco III Sección CP11540 Mexico City.

Antevenio Publicité S.A.S.U., anciennement Clash Media SARL. Son objet social est la fourniture de services publicitaires et promotionnels sur Internet, la recherche, la distribution et la fourniture de services dans le domaine de la publicité et du marketing sur Internet. Son siège social est situé au 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Rebold Communication, S.L.U. Société constituée en 1986. Fourniture de services d'accès à Internet. Création, gestion et développement de portails Internet. Fourniture de services de conseil en matière de commerce et de marketing sur Internet et hors Internet et établissement, demande et protection des brevets, marques, licences, concessions, noms de domaine, systèmes d'exploitation et tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle de la société. Son siège social est situé à Rambla Catalunya, 123, Entlo.08008 Barcelona.

Happyfication Inc. a été incorporée en 2011. L'objet social de l'entreprise est de fournir à ses partenaires et clients des outils et des services pour planifier, mesurer et distribuer les médias numériques plus efficacement. Son siège social est situé au 177 Huntington Ave Ste 1703 PMB 14953 Boston MA 02115.

Antevenio Media S.L.U. Société constituée le 7 novembre 2023. L'objet social de la société est la prestation de services de publicité, de publicité en ligne et de commerce électronique par le biais de médias télématiques. Son siège social est situé C/ Apolonio Morales 13C 28036 Madrid.

Le résumé des actifs nets des entreprises détenues au 30 juin 2024 est le suivant, en euros :

30/06/2024	Le capital social	Réservations	Résultat des années précédentes	Différences de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 498 573	(1 404 039)		72 098	1 200 600
Responsible marketing Servicios de Marketing S.L.	1 341 709	33 791	(1 091 919)		(126 488)	157 093
Antevenio Mexique	4 537		458 566	211 749	77 524	752 376
Rebold Italia S.R.L.	10 000	2 000	45 817		(196 526)	(138 709)
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	669 198	(1 145 286)		(112 477)	23 129
Antevenio Publicite, S.A.S.U.	263 537	10 191	(14 069)		(12 422)	247 237
Antevenio Media S.L.U.	150 000		(151)		(277 341)	(127 492)
Happyfication	883		114 690	4 792	(115 138)	5 227
B2MarkeTPlace Groupe de conseil en commerce électronique SL	81 671	186 470	(105 445)		(38 619)	124 077
Rebold Communication, S.L.U.	7 414 224	(3 135 411)	(1 238 043)		85 998	3 126 768
Rebold Panama	8 831		169 736	(107)	61 732	240 192

Le résumé des actifs nets des entreprises détenues au 31 décembre 2023 est le suivant, en euros :

2023	Le capital social	Réservations	Résultat des années précédentes	Différences de conversion	Résultat de l'exercice	Fonds propres
Mamvo Performance, S.L.	33 967	2 687 154	(806 611)		(597 428)	1 317 082
Responsable marketing Servicios de Marketing S.L.	1 341 709	33 791	(967 510)		(124 409)	283 581
Antevenio Mexique	4 537		768 204	270 080	(309 638)	733 183
Rebold Italia S.R.L.	10 000	2 000	367 244		(321 427)	57 817
Rebold Marketing, S.L.U.	611 694	669 198	(994 758)		(150 528)	135 607
Antevenio France, S.R.L.	2 000		(29 241)		(9 512)	(36 754)
Antevenio Publicite, S.A.S.U.	263 537	10 191	(17 650)		3 293	259 372
Antevenio Media S.L.U.	150 000				(151)	149 849
Happyfication	883		(57 034)	18 809	171 724	134 382
B2MarketPlace Groupe de conseil en commerce électronique SL	81 671	186 470	(125 178)		19 733	162 696
Rebold Communication, S.L.U.	7 414 224	(3 135 411)	(1 249 957)		11 904	3 040 760
Rebold Panama	8 831		61 049	(5 921)	108 687	172 647

NOTE 10 - INFORMATIONS SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de la société sont exposées à divers risques financiers, dont les plus importants sont les risques de crédit et les risques de marché (taux de change, taux d'intérêt et autres risques de prix).

Risque de change

Le financement des actifs à long terme libellés dans des monnaies autres que l'euro est recherché dans la même monnaie que celle dans laquelle l'actif est libellé. C'est notamment le cas lors de l'acquisition de sociétés dont les actifs sont libellés dans des monnaies autres que l'euro.

Risque de liquidité

Le réseau ISPD accorde une attention permanente à l'évolution des différents facteurs qui peuvent contribuer à résoudre les crises de liquidité et, en particulier, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Liquidité des actifs monétaires : le placement des excédents se fait toujours à très court terme et avec une grande disponibilité. Au 30 juin 2024, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 1 399 946 euros (159 579 euros au 31 décembre 2023).

La société utilise les informations analytiques disponibles pour calculer le coût de ses produits et services, ce qui l'aide à revoir ses besoins de trésorerie et à optimiser le rendement de ses investissements. Elle revoit également son DSO et son DPO afin d'optimiser ses besoins immédiats de trésorerie. ISPD Network prend en considération les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de formulation de ces états financiers, comme décrit dans la note 10.

NOTE 11. FONDS PROPRES

11.1) Capital social

Jusqu'au 4 septembre 2020, le capital social de la Société mère était représenté par 4 207 495 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, entièrement souscrites et libérées. À cette date, le capital social a été augmenté au moyen d'apports non monétaires d'un montant de 587 607 euros, consistant en toutes les actions en lesquelles le capital social de Rebold Communication, S.L.U. est divisé, à réaliser par son propriétaire ISP Digital, S.L.U. par l'émission et la mise en circulation de 10 683 767 actions nouvelles, représentées par des inscriptions comptables d'une valeur nominale de 0,055 euros, qui ont été créées avec une prime d'émission de 1,2902184 euros par action, le montant total de la prime s'élevant à 13 784 393 euros.

Par conséquent, le décaissement total s'élève à 14 372 000 euros.

Le 7 mai 2021, la société a approuvé l'achat d'actions propres pour une valeur de 570 000 euros. Le 23 décembre 2021, la société a finalement acquis un total de 150 000 actions propres au prix de 3,80 euros, pour un total de 570 000 euros. Le 22 janvier 2022, un nouvel achat de 25 000 actions a été effectué au même prix de 3,80 euros, pour un total de 95 000 euros, le montant restant inchangé en 2023.

Le capital au 30 juin 2024 est représenté par 14 891 262 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune.

Les actionnaires détenant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Nombre d'actions	Participation (en %)
ISP Digital, S.L.U.	14 407 750	96,75%
Flottement libre	308 512	2,07%
Actions propres	175 000	1,18%
Total	14 891 262	100,00%

11.2) Réerves

Détails des réserves au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Réservations	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Réserve légale	46 282	46 282	46 282
Réserves volontaires	12 654 953	12 654 953	6 411 329
Total	12 701 235	12 701 235	6 457 611

a) Réserve légale

La réserve légale fait l'objet de restrictions quant à son utilisation, qui sont déterminées par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capitaux, les sociétés qui réalisent des bénéfices sont tenues de prélever 10 % de cette réserve jusqu'à ce que le fonds de réserve soit égal à un cinquième du capital social souscrit. La réserve légale a pour objet la compensation des pertes ou l'augmentation du capital social pour la partie excédant 10 % de l'augmentation du capital social, ainsi que sa distribution aux actionnaires en cas de liquidation.

Au 30 juin 2024, la réserve légale n'est pas entièrement financée.

b) Dividendes

Aucun dividende n'a été distribué en 2023.

c) Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde des primes d'émission pour l'augmentation de capital et n'établit aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

NOTE 12. DEVICES ÉTRANGÈRES

Le montant des différences de change comptabilisées en résultat au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2023 :

Différences de taux de change	30/06/2024	31/12/2023	31/12/2022
Différences de change positives			
Réalisé au cours de l'exercice	44 854	527 330	109 102
Différences de change négatives			
Réalisé au cours de l'exercice	(190 197)	(171 221)	(104 309)
Total	(145 343)	356 109	4 793

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères correspondent à des créances, des dettes et des soldes de trésorerie, qui font tous partie des actifs et passifs courants.

Les transactions en devises étrangères au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2023 et les soldes en devises étrangères ne sont pas significatifs par rapport aux états financiers.

NOTE 13. POSITION FISCALE

Le détail des soldes avec les administrations publiques est le suivant :

	30/06/2023		31/12/2023		30/06/2024	
	Débiteur	Créancier	Débiteur	Créancier	Débiteur	Créancier
Actuel :						
Taxe sur la valeur ajoutée	569 360		628 381		781 387	
Actifs d'impôts différés (*)	416 002		416 002		416 002	
Impôts à payer IAE		(5 973)		(5 973)		(5 973)
Retenues au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques		(85 872)		(79 043)		(78 529)
Dettes fiscales courantes		(28 404)		(53 404)		(53 404)
Organismes de sécurité sociale		(72 403)		(86 803)		(64 085)
	985 362	(192 652)	1 044 383	(225 222)	1 197 389	(201 991)

(*) Classé à long terme dans le bilan.

Situation fiscale

Pour les impôts auxquels l'entreprise est assujettie, les quatre derniers exercices financiers peuvent être contrôlés par les autorités fiscales.

En vertu de la législation en vigueur, les évaluations fiscales ne peuvent être considérées comme définitives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un audit par les autorités fiscales ou tant que le délai de prescription de quatre ans ne s'est pas écoulé. Par conséquent, tout contrôle fiscal peut donner lieu à des obligations qui s'ajoutent à celles enregistrées par la société. Toutefois, les administrateurs considèrent que de tels passifs, s'ils devaient survenir, ne seraient pas significatifs par rapport aux capitaux propres et aux résultats annuels.

En 2017, la société dépose des déclarations fiscales consolidées aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés avec le groupe ISP.

Étant donné qu'en 2017, la Société est imposée sous le régime de l'intégration fiscale avec le Groupe ISP, le montant de l'impôt à payer a été inclus en tant que créance avec la Société mère de l'intégration fiscale à court terme.

Les détails des actifs d'impôts différés comptabilisés sont les suivants :

	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Différences temporaires	69 870	69 870	69 870
Crédits d'impôt	346 132	346 132	346 132
Total des actifs d'impôts différés	416 002	416 002	416 002

Les actifs d'impôts différés indiqués ci-dessus ont été comptabilisés dans le bilan parce que les administrateurs considèrent que, sur la base de la meilleure estimation des résultats futurs de la société, y compris certaines mesures de planification fiscale, il est probable que ces actifs seront récupérés.

Revenu imposable négatif à compenser à des fins fiscales

Les pertes fiscales reportées ont été comptabilisées, car elles répondent aux exigences établies par la législation en vigueur pour leur comptabilisation, et parce qu'il n'y a aucun doute quant à la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices imposables futurs qui permettront de les récupérer. Le détail des pertes fiscales reportées en attente de compensation dans les années futures correspondant à ce crédit d'impôt est le suivant :

Année d'origine	Euros	Activé
2013	248	OUI
2015	6 517	OUI
2018	392 571	OUI
2019	610 337	OUI
2020	374 855	OUI
2021	217 383	NON
2022	485 180	NON
2023	206 392	NON
	2 293 483	

NOTE 14. PRODUITS ET CHARGES**a) Charges sociales**

La ventilation de ce poste dans le compte de résultat est la suivante :

	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Salaires et traitements	(2 172 982)	(3 897 396)	(2 022 788)
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	(338 041)	(705 458)	(347 203)
Autres dépenses sociales	(15 846)	(28 166)	(19 041)
Charges sociales	(2 526 869)	(4 631 020)	(2 389 032)

b) Résultats financiers

La ventilation de ce poste dans le compte de résultat est la suivante :

	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Revenu :			
Revenus des participations dans des instruments de capitaux propres			
Revenus des créances sur les sociétés du groupe	2 210	41 653	50 260
Autres produits financiers	348	454	1 020
Revenu total	2 558	42 107	51 279
Dépenses :			
Dépenses relatives aux dettes envers les sociétés du groupe	(214 205)	(546 289)	(331 065)
Autres charges financières	(14 303)	(68 224)	(139 229)
Dépenses totales	(228 508)	(614 513)	(470 294)

c) Chiffre d'affaires net

La répartition du chiffre d'affaires net correspondant aux activités ordinaires de l'entreprise, par catégorie d'activité, est présentée ci-dessous :

Description de l'activité	30/06/2023		31/12/2023		30/06/2024	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	4 600	0,3%	-	0%	6 500	0%
Prestations de services (honoraires)	1 661 047	99,7%	8 221 031	100%	3 833 718	100%
Total	1 665 647	100%	8 420 478	100%	3 840 218	100%

Segmentation géographique	30/06/2023		31/12/2023		30/06/2024	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Nationales	356 113	21%	1 182 896	14%	1 258 893	33%
L'Europe	33 141	2%	59 769	1%	71 012	2%
International non européen	1 271 794	77%	6 978 367	85%	2 510 313	65%
Total	1 661 047	100%	8 221 031	100%	3 840 218	100%

d) Services externes

L'intitulé des services externes est illustré ci-dessous :

	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Services externes :			
Baux et redevances	444 171	930 786	434 316
Réparation et conservation	8 548	14 802	9 456
Services professionnels indépendants	821 404	2 103 336	940 552
Primes et assurances	6 746	21 440	7 161
Services bancaires et similaires	21 564	36 521	21 978
Publicité et relations publiques	66 275	145 415	54 008
Fournitures	21 414	76 418	26 401
Autres services	242 393	401 699	59 938
Dépenses totales	1 632 516	3 730 417	1 553 809

NOTE 15 - INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Diverses initiatives visant à réduire la consommation de ressources naturelles ont été mises en place dans les bureaux du groupe depuis plusieurs années : points de collecte sélective des déchets, fontaines à eau pour éliminer les bouteilles en plastique et vaisselle réutilisable.

En Espagne, nous avons un fournisseur d'électricité verte, une politique de voyage qui décourage les déplacements en avion pour les voyages d'affaires qui peuvent être effectués en moins de 3 heures en train et un parking à vélos au bureau de Barcelone.

Depuis le début de l'année 2024, le groupe a contracté l'outil DCycle, qui lui permet de gérer la durabilité environnementale. Sa fonctionnalité permet de mesurer, de réduire et de communiquer l'impact environnemental, en promouvant des stratégies avec une approche durable.

NOTE 16. AVALS ET GARANTIES

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2023, la société a fourni des garanties à des banques et à des organismes publics comme suit :

Approbations	30/06/2023	31/12/2023	30/06/2024
Garanties pour les clients	355 234	626 515	376 515
Total	355 234	626 515	376 515

NOTE 17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Les administrateurs de l'entreprise considèrent qu'il n'y a pas d'autres événements postérieurs importants à la date de préparation de ces états financiers.

NOTE 18. TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ET LES PARTIES LIÉES**18.1) Soldes entre sociétés du groupe**

Les détails des soldes détenus avec les sociétés du groupe au 30 juin 2024 sont présentés ci-dessous :

SOLDES DES PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Rebold marketing S.L.U	Accès Colombie	RMK	Antevenio Media	Antevenio France S.R.L.U.	Antevenio Mexique	Acceso content in Context SA de CV	Rebold Italie SRL	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	Rocket PPC SRL	RMC	DGLNT SA DE CV	Rebold Panama	Happyfication	Total
A) ACTIFS NON COURANTS	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
1) Investissements à long terme dans les sociétés du groupe	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
(a) Prêts aux entreprises (1)	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
Total non courant	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
B) ACTIFS CIRCULANTS	1 097 066	422 253	447 496	204 680	83 131	890	311 621	57 840	58 681	6 149	180 036	202 781	9 747	990	623 969	2 322 925	-	127 026	6 157 282
1) Créances commerciales et autres créances	1 097 066	422 253	447 496	204 680	83 131	890	311 621	57 840	58 681	6 149	180 036	202 781	9 747	990	623 969	2 322 925	-	127 026	6 157 282
a) Créances commerciales pour ventes et prestations de services à court terme	4 899	286 205	447 496	198 920	22 798	890	311 621	57 840	54 515	6 149	180 036	202 781	9 747	990	579 702	2 322 925	-	127 026	4 814 543
2) Investissements à court terme dans les sociétés du groupe	1 092 167	136 048	-	5 759	60 333	-	-	-	4 166	-	-	-	-	-	44 267	-	-	-	1 342 740
(C) PASSIFS NON COURANTS	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
1. dettes à long terme envers le groupe et les entreprises associées	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
(D) DETTES À COURT TERME	(3 429)	(139)	-	(602 718)	-	-	-	-	-	(287 407)	(1 469 176)	-	(4 500 696)	-	(2 513 470)	(120)	(9 450)	(281 493)	(9 668 096)
1. dettes à court terme envers le groupe et les entreprises associées	(3 429)	(139)	-	(601 765)	-	-	-	-	-	-	(1 469 176)	-	(3 946 009)	-	(2 512 159)	(120)	(9 450)	-	(8 542 246)
2. Dettes commerciales et autres dettes	-	-	-	(953)	-	-	-	-	-	(287 407)	-	-	(554 687)	-	(1 311)	-	-	(281 493)	(1 125 850)
a) Fournisseurs à court terme	-	-	-	(953)	-	-	-	-	-	(287 407)	-	-	(554 687)	-	(1 311)	-	-	(281 493)	(1 125 850)
b) Créanciers divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Courant	1 093 636	422 114	447 496	(398 038)	83 131	890	311 621	57 840	58 681	(281 257)	(1 289 140)	202 781	(4 490 948)	990	(1 889 500)	2 322 805	(9 450)	(154 467)	(3 510 814)

Les détails des soldes détenus entre les sociétés du groupe au 31 décembre 2023 sont présentés ci-dessous :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Acceso Colombia	RMK	Antevenio Francia S.R.L.U	Antevenio México	Acceso content in Context SA de CV	Rebold Italy SRL	Antevenio Publicite S.A.S.U.	B2MarketPlace	Blue Digital	Digilant Inc	Rocket PPC SRL	RMC	DGLNT SA DE CV	Rebold Panamá	Happyfication	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
1. Investissements dans des Entreprises du groupe	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
a) Crédits aux entreprises	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
Total Non courant	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
B) ACTIF CIRCULANT	658 176	151 539	421 620	1 330	5 043	190 992	57 840	341 054	8 393	5 250	223 117	677 362	150	-	2 226 415	-	121 744	5 090 025
1. Débiteurs commerciaux et autres compte à court terme	658 176	151 539	421 620	1 330	5 043	190 992	57 840	34 105	8 393	5 250	223 117	677 362	150	-	2 226 415	-	121 744	5 090 025
a) Clientes pour ventes et prestation de service à court terme	-	151 539	421 620	-	-	190 992	57 840	38 183	8 393	5 250	223 117	677 362	150	-	2 226 415	-	121 744	4 122 605
2. Investissements dans des Entreprises du groupe	658 176	-	-	1 330	5 043	-	-	302 871	-	-	-	-	-	-	-	-	-	967 420
C) PASSIF NON COURANT	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
1. Dettes à long terme envers le groupe	(724 095)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(724 095)
D) PASSIF COURANT	-	(26)	-	(654 744)	-	-	-	-	(301.336)	(502 815)	-	(4 491 564)	-	(2 661 940)	(120)	(9 061)	(196 702)	(8.818.307)
1. Dettes avec des entreprises du groupe	-	(26)	-	(654 744)	-	-	-	-	-	(502 815)	-	(3 732 819)	-	(2 661 940)	(120)	(9 061)	-	(7 561 524)
2. Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	(301.336)	-	-	(758 745)	-	-	-	-	(196 702)	(1 256 783)
a) Fournisseurs	-	-	-	-	-	-	-	-	(301.336)	-	-	(758 745)	-	-	-	-	(196 702)	(1 256 783)
b) Créditeurs vérifiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Courant	658 176	151 513	421 620	(653 414)	5 043	190 992	57 840	341 054	(292 944)	(497 565)	223 117	(3 814 202)	150	(2 661 940)	(2 226 295)	(9 061)	(74 957)	(3 728 283)

18.2) Transactions entre sociétés du groupe

Le montant des opérations de l'exercice 2023 incluses dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous en euros :

Transactions effectuées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts payés	Intérêts perçus	Autres opérations
Mamvo Performance, S.L.U.	(242)	4 048	21 146	(20 835)	-
Responsable marketing	-	145 460	1 932	(113)	-
Accès Colombie	-	60 313	-	-	-
Rocket PPC SRL	-	1 882	-	-	-
Rebold Marketing	(788)	252 288	4 429	(2 107)	-
Antevenio Media	-	40 094	3 121	-	-
Antevenio France	-	-	-	-	(9 126)
Rebold Italie	-	55 087	6 006	-	-
Antevenio Mexique	-	267 992	-	-	-
Antevenio Publicité	(308)	9 118	-	-	-
B2Market Place	-	157 517	-	(32 947)	-
Blue Digital	-	28 429	-	-	-
Digilant Inc	-	1 452 766	-	(105 131)	-
Rebold Communication	(6 500)	631 362	2 329	(71 934)	-
Digilant Pérou	-	890	-	-	-
DGLNT SA DE CV	-	665 037	-	-	-
Happyfication	(84 791)	5 282	-	-	-
	(92 629)	3 777 564	39 046	(233 066)	(9 126)

Le montant des transactions avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2023 inclus dans le compte de résultat est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions effectuées	Services reçus	Ventes et services fournis	Intérêts payés	Intérêts perçus
Mamvo Performance, S.L.U.	(38 457)	-	21 278	(44 549)
Responsable marketing	(31 000)	187 502	-	(28)
Accès Colombie	-	276 411	-	-
Acceso Content in Context, S.A de CV	-	57 840	-	-
Rocket PPC SRL	-	150	-	-
Rebold Marketing	(91)	236 043	1 447	(36 203)
Antevenio France	-	-	43	-
Rebold Italie	-	45 487	4 355	-
Antevenio Mexique	1 706	282 227	-	-
Antevenio Publicité	(193 945)	15 313	-	-
B2Market Place	(482)	79 229	-	(12 295)
Blue Digital	(5 165)	129 725	-	-
Digilant Inc	(230 262)	3 210 910	-	(148 456)
Rebold Communication	(55 033)	1 046 517	-	(82 751)
DGLNT SA DE CV	-	2 341 565	-	-
Happyfication	(83 231)	51 974	-	-
	(635 959)	7 960 893	27 123	(324 281)

Au 30 juin 2024, le détail des soldes avec les parties liées est le suivant :

Société apparentée (30 juin 2024)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU	21 613	(5 022 368)
FAI	26 136	(254 155)
PSI (pour la fiscalité des entreprises Groupe fiscal)	-	(185 173)
Tagsonomy SL	594 869	440 269
Communication sur la forme	3 335	-
Total des entreprises du groupe	645 953	(5 021 428)

Au 31 décembre 2023, le détail des soldes des parties liées est le suivant :

Entreprise liée (31 décembre 2023)	Solde débiteur	Solde créditeur
ISP Digital SLU	-	(4 889 203)
FAI	24 539	(253 838)
PSI (pour la fiscalité des entreprises Groupe fiscal)	-	(235 173)
Tagsonomy SL	1 076 229	(400 000)
Communication sur la forme	3 335	-
Total des entreprises du groupe	1 104 102	(5 778 214)

18.3) Transactions avec les parties liées

Les détails des transactions entre parties liées au cours de la période allant jusqu'au 30 juin 2024 et de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Au cours de l'exercice 2023, les transactions entre parties liées sont les suivantes :

Société apparentée (30 juin 2024)	FAI	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Vente			
Achats			
Services fournis	1 320	21 613	27 007
Services reçus			(24 696)
Revenus financiers			11 213
Charges financières		(133 165)	
Total	1 320	(111 552)	13 525

- Au cours de l'exercice 2023, les transactions avec les parties liées sont les suivantes :

Entreprise liée (31 décembre 2023)	FAI	ISP Digital SLU	Tagsonomy SL
Vente			
Achats			
Services fournis	5 600		197 288
Services reçus	(43 703)		(400 000)
Revenus financiers			14 531
Charges financières		(222 007)	
Total	(38 103)	(222 007)	(188 181)

18.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et les cadres supérieurs

Les montants reçus par le conseil d'administration ou les cadres supérieurs sont détaillés ci-dessous :

	Cadres supérieurs	
	30/06/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	501 486	926 041
Total	501 486	926 041

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'engagements pour des compléments de pension, de garanties ou de sûretés accordées en faveur du Conseil d'administration, ni de crédits ou d'avances accordés à ce dernier.

*Coût salarial accumulé au cours du premier semestre 2024

Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la société et les personnes qui leur sont liées, visées à l'article 231 de la loi sur les sociétés de capitaux, ne se sont pas trouvés en situation de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de l'article 229.

Cependant, l'administrateur Fernando Rodés a notifié aux fins de l'article 229 de la LSC qu'il détient des participations significatives dans ISPD Network, S.A. et Tagsonomy, S.L. et qu'au cours de l'exercice 2023, les relations contractuelles suivantes ont été établies entre les deux sociétés aux conditions du marché et dans l'intérêt de la Société et qu'au cours de l'exercice 2023, les relations contractuelles suivantes sont nées entre les deux sociétés aux conditions du marché et dans l'intérêt de la Société : (a) Contrat de prestation de services en date du 19 décembre 2023 par lequel Tagsonomy, S.L. fournit des services d'intelligence artificielle relatifs à divers projets pour un montant total de 400 000 euros (et en février 2024, un contrat-cadre a été signé pour soutenir la contractualisation de nouveaux projets) ; (b) Ligne de crédit d'un montant maximum de 750 000 euros accordée par ISPD Network, S.A. pour un montant total de 400 000 euros (et en février 2024, un contrat-cadre a été signé pour soutenir la contractualisation de nouveaux projets) ; (c) Ligne de crédit d'un montant maximum de 750 000 euros accordée par ISPD Network, S.A. pour un montant total de 400 000 euros. (c) ISPD Network, S.A. a également fourni à Tagsonomy, S.L. un certain nombre de services d'aide à la gestion et de gestion de projets, pour un montant total de 750 000 euros, accordé par ISPD Network, S.A. à Tagsonomy, S.L. le 20 septembre 2023 (novation le 15 décembre 2023) ; et (d) ISPD Network, S.A. a également fourni à Tagsonomy, S.L. un certain nombre de services d'aide à la gestion et de gestion de projets. La société a fourni à Tagsonomy, S.L., divers services de gestion et de soutien administratif, y compris un soutien financier, informatique, en matière de ressources humaines, de marketing et juridique, ainsi que l'utilisation d'un espace de bureau et tous les services connexes (électricité, wifi, climatisation, fournitures de bureau, nettoyage, sécurité, accès aux parties communes, etc.), d'une valeur d'environ 195 000 euros. Ces services se poursuivent en 2024.

NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées est le suivant :

	30/06/2024	30/12/2023	30/06/2023
Adresse	12	16	15
Administration	25	22	22
Commercial	0	0	0
Production	4	9	10
Marketing	9	6	6
Techniciens	1	1	0
	51	54	53

Le nombre de membres du conseil d'administration et de personnes employées à la fin des périodes, réparti par catégorie professionnelle, est le suivant :

	30/06/2024			31/12/2023				30/06/2023		
	Les hommes	Les femmes	Total	Les hommes	Les femmes	Autres	Total	Les hommes	Les femmes	Total
Adresse	7,9	4,3	12,2	9,1	7,5	0,0	16,6	7,8	8,7	16,5
Administration	7,0	17,4	24,4	6,0	15,0	1,0	22,0	8,3	14,3	22,5
Commercial	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Production	4,0	4,8	8,8	4,5	5,1	0,0	9,6	5,5	5,2	10,6
Marketing	2,0	2,1	4,1	2,0	3,6	0,0	5,6	2,0	3,1	5,1
Techniciens	1,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	0,2	0,0	0,2
	21,9	28,6	50,4	22,6	31,1	1,0	54,7	23,7	31,2	54,9

Aux fins des dispositions de la deuxième disposition additionnelle de la loi 31/2014 du 3 décembre modifiant la loi sur les sociétés de capitaux et conformément à la résolution du 29 février 2016 de l'Institut espagnol de comptabilité et d'audit, un détail du délai moyen de paiement aux fournisseurs, du ratio des transactions payées, du ratio des transactions en attente de paiement, du total des paiements effectués et du total des paiements en attente est inclus ci-dessous :

	A 30/06/2024	A 31/12/2023
	Jours	Jours
Délai moyen de paiement des fournisseurs	41,88	66,18
Ratio des transactions payées	34,55	50,68
Ratio des transactions en cours	68,49	60,36
	Montant (euros)	Montant (euros)
Montant des paiements effectués	2 583 145,18	4 239 182,75
montant des paiements en suspens	711 609,65	1 008 391,50

	A 30/06/2024	A 31/12/2023
Volume des factures payées dans le délai légal	2 098 875,39	3 397 367,16
Nombre de factures payées dans le délai légal	928	2.022
Pourcentage du volume de factures payées dans le délai légal par rapport au volume total de factures payées (%)	81%	80%
Pourcentage du nombre de factures payées dans le délai légal par rapport au nombre total de factures payées (%)	87%	92%

NOTE 20. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

B2 MARKETPLACE ECOMMERCE GROUP S.L. :

Le 7 octobre 2019, la Société a acquis 51% des actions de B2MarketPlace, S.L. pour un prix de 254 240 euros, payant ce montant intégralement à la contrepartie le 7 octobre 2019. Cette société a été consolidée par intégration globale à partir de cette date.

Le 4 juillet 2021, la Société a acquis 10% supplémentaires du capital social de B2MarketPlace, S.L. pour un prix de 153 224 euros, obtenant ainsi 61% des actions de la société.

La société B2MarketPlace, S.L., est domiciliée au 13C, rue Apolonio Morales. L'activité principale de l'entreprise est l'optimisation et l'amélioration de la présence des marques, des fabricants et des distributeurs sur les plateformes numériques.

La société et les actionnaires vendeurs se sont octroyés mutuellement des options d'achat et de vente inconditionnelles sur les actions de la société pour les 49 % restants du capital social de la société, exerçables au cours de la même période et pour le même montant. Les options susmentionnées sont basées sur un prix variable en fonction de paramètres liés aux performances de la société en 2020, 2021 et 2022. Le prix de vente est soumis à la réalisation de certaines conditions de permanence par les vendeurs.

Sur la base des normes internationales d'information financière et de l'existence d'options croisées d'achat et de vente pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation ne donnant pas le contrôle, en application des dispositions de *IAS 32 Instruments financiers : présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à une autre entité est un passif financier.

Conformément à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises, la société peut, pendant la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Cette réévaluation a été achevée en 2020. Le montant que la Société a comptabilisé au 31 décembre 2022 en tant que passif financier était la meilleure estimation à cette date du montant qu'ISPD Network, SA s'attendait à payer, et la juste valeur de ce passif financier, d'un montant total de 393 681 € comptabilisé dans les "Autres passifs courants", était de 393 681 € au cours de l'année 2022.

Le 30 juin 2023, une option d'achat des 39% restants du capital social de B2MarketPlace, S.L. a été exercée, en payant 356 760 euros pour ce pourcentage, qui s'est matérialisé en juillet 2023. Suite à l'exercice de cette option sur le capital social de la société, ISPD Network détient 100% des actions de cette société.

HAPPYFICATION :

Le 15 septembre 2021, l'entreprise a acquis la société technologique américaine Happyfication. Cette société, basée à New York, aide les spécialistes du marketing à mieux comprendre les décisions de leurs clients dans l'environnement de marché actuel, grâce à l'utilisation de l'intelligence des données et du marketing cognitif. Pour ce faire, Happyfication relie les canaux on et off d'une manière qui facilite la transparence opérationnelle grâce à une plateforme unique de connexion, d'activation et de mesure.

L'acquisition de Happyfication permettra également au groupe d'offrir aux marques de nouveaux moyens de planifier et d'exécuter des expériences en ligne et hors ligne pour établir un lien avec les clients.

Cet achat renforcera la capacité d'analyser et de localiser les audiences omnicanales et d'obtenir des informations sur leur comportement. Grâce à son intégration dans les solutions de marketing, Happyfication peut offrir des avantages différentiels tels que:

- Planification et exécution des médias conçues pour un avenir sans cookies tiers.
- Ciblage avancé de l'audience qui va au-delà des données relatives à l'appareil pour inclure les données de recherche et les données contextuelles.
- Rapports interactifs permettant aux utilisateurs de consulter des rapports hebdomadaires sur l'efficacité des campagnes et les modèles d'attribution.

Conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, le Groupe peut, pendant la période d'un an à compter de la date d'acquisition, réévaluer ce passif financier, en ajustant rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date. Cette réévaluation a été achevée en 2022. Au 30 juin 2024, le montant figurant en passifs financiers au cours des exercices précédents a été extourné car il n'est pas estimé que les objectifs pouvant donner lieu à des décaissements supplémentaires à ceux déjà effectués seront atteints.